

Contribution à l'enquête publique SCoT sur la communauté de communes XV'D

Patrick Ramond

1 Route des Agrafeuils- Vielzot-

19220 Bassignac le Haut

Mail :pramond1008@gmail.com

Tel : 06 73 69 40 40

Propos liminaire :

Le document proposé pour l'enquête publique est extrêmement volumineux. Il nécessite un effort important pour en prendre connaissance.

Je regrette que les justifications qui sont regroupées dans un seul document de 436 pages ne permettent pas de relier directement les diagnostics aux éléments qui sont justificatifs des évolutions retenues. Le document fait la description de tous les scénarii envisagés ce qui a le bénéfice de l'exhaustivité mais rend le document complexe à lire.

Puisque les élus ont retenu un objectif et des clés pour le mettre en pratique il serait intéressant d'avoir ce thème isolé et porteur des justificatifs pour les clés retenues, la synthèse 38 pages non technique est une présentation qui ne permet pas de rentrer dans le détail des thèmes abordés, c'est un document de communication il satisfait pas une lecture attentive du programme.

Le SCoT est une vision de l'organisation future du territoire, le document qui décrit ce qu'il serait est enfoui dans la synthèse (page 279 option Jalon) il serait peut être utile de permettre une lecture en vis-à-vis du diagnostic afin de mesurer la quantité d'efforts à fournir et ainsi inventorier les moyens utiles à la réalisation de ce programme.

Trop souvent les actions sont en contradiction avec les intentions. La manière dont la comcom a tenté d'imposer le captage unique d'eau en aval du barrage du sablier et qui s'est traduit par la bronca populaire du 9/12/2021 témoigne d'un manque de volonté de transparence ce qui conduit les citoyens à se sentir exclus (par dédain) de la classe qui décide. L'actuelle attitude des gestionnaires du syndicat des eaux du puy du bassin qui ne communiquent pas sur le projet qu'ils engagent est un autre témoignage de cette attitude qui elle aussi conduit inévitablement et inutilement vers de la suspicion....

Le SCoT outre les impositions réglementaires se décompose en un objectif Jalon décliné en 9 clés et trois axes, pour ce qui concerne les trois axes leurs thématique principale est reprise ci-dessous :

PAS

Pages 288 à 296 Des pistes de projet (encarts rouges) ont été indiquées dans le document PAS, n'ayant pas valeur d'objectif mais d'illustration de l'esprit du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le premier axe insiste sur la nécessité de **stimuler les initiatives économiques et sociales** sur le territoire, préalables à l'attractivité démographique du territoire.

Le second axe appuie sur la nécessité de **projeter un mode de développement durable**, afin de **respecter un cadre de vie exceptionnel** de par les paysages perceptibles, les écosystèmes.

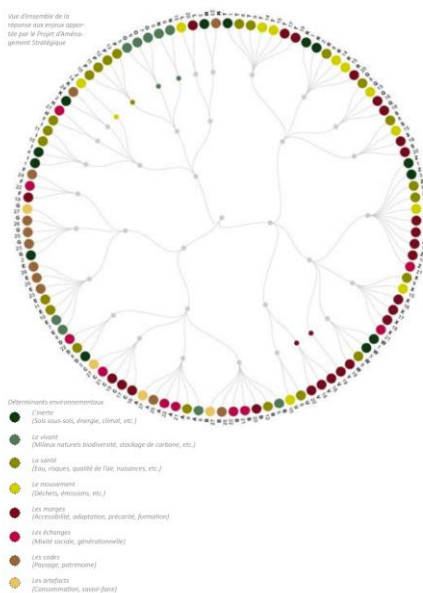
Le dernier axe aborde l'armature sur laquelle s'ancre le projet de territoire : un espace de contraintes topographiques où **l'accessibilité et la solidarité sont des enjeux de taille**.

DOO

Face à l'option d'un scénario « décroissant » et d'un scénario « vitrine », les élus ont choisi une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'œuvre, mais en imaginant une inflexion et in fine, une certaine revitalisation du territoire..(JALON ? ...)

Page 338 : La compréhension du graphe page suivante est cruciale pour bien appréhender la relation entre les objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique et les enjeux issus notamment de l'analyse des perspectives d'évolution du territoire :

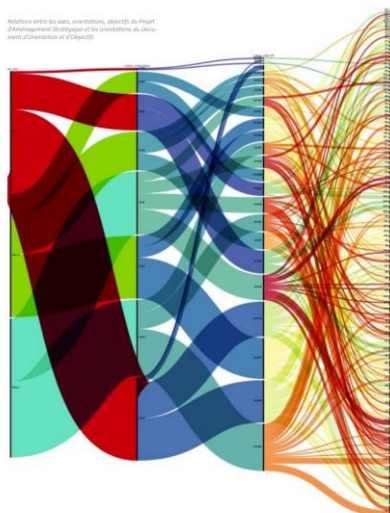
Page 339 :



Page 340 :

La relation entre les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique et les outils du Document d'Orientation et d'Objectifs est synthétisée dans le document page suivante.

Page 341 :



Ces citations donnent une idée de ce que le lecteur de ces documents peut ressentir lors de la lecture de ces pages. Si l'esprit est digne d'intérêt, stimuler les initiatives économiques et sociales, projeter un mode de développement durable, respecter un cadre de vie exceptionnel, un projet de territoire ou l'accessibilité et la solidarité sont des enjeux de taille, comment est-il mis en pratique si les schémas présentés sont censés montrer le chemin à suivre.... C'est absolument incompréhensible.

Le territoire pour aborder ces dispositions doit être avant tout mobilisé à travers des démarches dans lesquelles les citoyens quelles que soient leurs orientations doivent être largement amenés à participer et à donner leur avis. Actuellement les décideurs ne semblent pas considérer la nécessité de faire participer celles et ceux qui finalement seront les acteurs de ces projets....

.....

Comme indiqué précédemment, le SCoT tel qu'envisagé par la communauté est orienté selon l'option « Jalon » (page 279 de la Synthèse) et il se décline sur le territoire avec 9 clés dont les trois premières selon le classement présenté page 12 de la synthèse représentent la préoccupation majeure des élus du territoire.

- 1) Un territoire actif et des savoir-faire locaux (clé 5)
- 2) Un territoire refuge pour la biodiversité (clé 7)
- 3) La mobilisation du territoire (clé 4)

Si on se concentre sur ces trois clés essentielles que peut-on retenir :

Clé 5, ce thème arrive logiquement en tête car il met en relation l'emploi avec les activités professionnelles actuellement efficaces sur le territoire, il met en avant la nécessité de promouvoir les savoirs faire existants de l'agriculture élevage, de la production laitière de la silviculture notamment. Pas moins de 10 points prioritaires y sont identifiés. Cette préoccupation arrive naturellement en tête car elle est en effet la clé de la dynamique d'un territoire, les emplois sont la source de toute vie et donc de stabilité voire d'accroissement de la population (objectif retenu par les élus +239 habitants en 2042 !).

Quelle réponse apporte le projet dans sa mise en application ?

Dans le chapitre justification du projet hypothèses d'évolution du territoire (page 267) les enjeux sont décrits comme suit : *Au regard des problématiques, à la croisée des enjeux et des perspectives d'évolution du territoire, les élus ont réfléchi à la définition d'un horizon souhaitable pour leur territoire, pour les vingt années à venir.*

Puis (page 280), la description de l'option « Jalon » retenue indique des exemples de projets suivants: *Coworking, Fab Labs, stratégie énergétique, structuration d'une filière forestière, centres de formation (maintenance, BTP, foresterie, auto-construction), valorisation des déchets (chauffage, seconde vie) laboratoires, réhabilitations, et prototypes.*

Il n'existe aucun inventaire des activités chiffrées actuellement en activité qui pourraient être porteuses de perspectives d'accroissement futurs (laiterie Duroux, usine de St Julien aux bois, Scierie Duclaux etc..) quelles sont leurs possibilités d'expansion, quel est le marché selon leurs vues, quelles seraient les activités qui leur permettraient de se développer et créer de l'emploi supplémentaire...

Ces questions simples utilisant les compétences du territoire ne sont pas exploitées l'exercice présenté est très « hors sol ».

Clé 7, Ce thème est essentiel pour ce territoire qui est justement décrit comme étant constitué d'une constellation de bourgs et hameaux séparés par de profondes vallées taillées dans un massif cristallin ancien. Ces vallées ont été consacrées à production d'électricité dans l'effort national qui a suivi la reconstruction du pays à la fin de la seconde guerre mondiale. Toutes ces vallées ennoyées sont autant d'obstacles à la fluidité de la communication entre les plateaux. Cependant cette morphologie a permis d'isoler les pentes abruptes des flancs de rivière (Dordogne, Maronne, Douste, Cère) qui aujourd'hui sont un sanctuaire de la biodiversité. Cette

singularité deviendra dans les 20 années à venir un refuge unique et il doit être absolument préservé. Le projet du ScoT en décrit l'intérêt.

Pourtant, le projet de la STEP de Redenat figure dans le PAS et est indiqué à plusieurs reprises dans le SCoT.

Afin de comprendre les enjeux il est nécessaire de reprendre les éléments qui constituent ce projet. Dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre ce projet datant de 1970 ressort régulièrement « le monstre du Chastang » à la façon du monstre du Lock Ness !

Produire de l'énergie électrique hydraulique depuis une nouvelle retenue d'eau créée sur le plateau en Xaintrie Blanche (36 million de m³) pompant l'eau sur la retenue du Chastang (260 m³/seconde) en contre bas pour produire en relâchant l'eau à un débit de 400 m³/seconde soit le débit de la seine à Paris tel est ce projet stoppé en 1982 par le président de la république de l'époque.

Dans son Annexe à l'arrêté définissant les dérogations aux objectifs de qualité du SDAGE du bassin Adour Garonne en application du VII de l'article L.212-1 du code de l'environnement (cité page 10 du document diagnostic 10 implantation de Redenat) le rédacteur du texte dérogatoire souligne l'impact environnemental qu'aurait la réalisation de ce projet. Dans cet inventaire on note :

Un bassin supérieur de 360 Hectares (dont 45 Ha de zone humides note ajoutée)

Sur le bassin supérieur : *des marnages de 25 m de haut avec un taux de renouvellement hebdomadaire*

Sur la retenue du Chastang : *le volume de la retenue de Redenat représente 20% de celle de Chastang qui subira des incidences sur les marnages*

Des impacts potentiels en aval du barrage du Chastang :

Les sédiments de la retenue du Chastang sont assez chargées en matière organique et phosphore. Une accumulation de micro-polluants est notée, principalement pour l'arsenic et le nickel.

En aval d'Argentat : *Le principal risque est la modification significative du régime thermique de la Dordogne qui conduirait à de nouveaux réajustements de l'écosystème.*

Des impacts potentiels sur le site Natura 2000 Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et ses affluents.

En résumé en encadré page 5/13 du document : *Sur le site d'implantation du Projet, la transformation radicale du milieu est certaine. Sur les masses d'eau en aval, lac et rivière, l'intensité des pressions déterminera le risque de modification des conditions thermiques, physico-chimiques et de l'évolution trophique du plan d'eau du Chastang. Ces conditions dépendront de la gestion de ce projet et des interactions avec la gestion de la chaîne Dordogne.*

Page 9/13 : *Cette « autoroute » de l'énergie, sur un axe Nord-Sud, constitue le lien le plus direct entre les zones de vent complémentaires du nord et du sud*

de la France et est un lien essentiel pour les échanges européens, notamment avec l'Espagne, et bénéficiera de ce renforcement des moyens de stockage.

Ainsi le projet de Redenat servirait de compensation à l'intermittence de l'énergie éolienne du Nord et du Sud de la France et de l'Europe, ce projet controversé localement ne peut pas constituer un critère du SCoT, la comcom est déjà une grande contributrice de production d'énergie hydroélectrique son territoire en est suffisamment dégradé pour ne pas accepter de le dénaturer plus avant.

Page 10/13 : de cette annexe, le rédacteur envisage en les comparant les alternatives et concernant les site de Marcillac la Croisille et de Neuvic il indique : *Pour autant, la création de STEP sur ces deux sites modifierait le cycle et/ou l'amplitude de marnage actuel des retenues de Marcillac ou Neuvic et perturberait les usages touristiques qui se sont largement développés autour de ces deux retenues.*

Si cette considération de dégradation des sites touristiques est pertinente pour ces deux secteurs qu'en est-il de la dégradation des eaux en aval du barrage du sablier d'Argentat là où se situent tous les campings, quelle serai l'attitude des entreprises touristiques si les qualités, températures et turbidité de l'eau étaient dégradée voire polluée ? Cela ne constituerait il pas également un obstacle à ce projet d'autant que les enjeux économiques liés au tourisme sont nettement plus forts en Aval d'Argentat qu'en amont.

Page 12/13 : Ce projet serait en outre lié à la création d'une nouvelle ligne de transport traversant le Massif Central qui permettrait de renforcer la sécurité d'approvisionnement régional.

Comment l'intégration d'une nouvelle ligne à Haute tension s'intègre-t-elle dans le soucis décrit dans le SCoT de préservation de la qualité des sites sur le territoire ?

Comment sera la gestion de ces plans d'eau à l'horizon 2032 lorsque les concessions seront remises en appel d'offre quel sera le poids de la communauté de commune face aux gestionnaires futurs de ces équipements s'ils sont propriétés d'entreprises multinationales ?

Cette intégration dans le projet de SCoT est une aberration et doit en être supprimée, elle est en totale contradiction avec les enjeux répétés de maintien de la qualité des écosystèmes, de la gestion responsable des ressources en eau et du tourisme au fil de la Dordogne.

.....

EAU POTABLE (page 31) : « Etre vigilant sur la préservation des ressources naturelles notamment l'eau potable » « La pérennité de l'approvisionnement en eau potable » « Gestion de la ressource en eau à anticiper » « Attention au transfert de l'eau. Priorité de garder des captages. La biodiversité est importante et à protéger mais ne doit pas entraver les projets sur notre territoire.

Cette indication est en totale contradiction avec le projet engagé par la comcom.

Dans son intention de créer une usine de captage des eaux en aval du barrage du sablier afin de distribuer cette eau traitée aux 11000 habitants la comcom envisage d'abandonner les captages actuels en totale contradiction avec l'énoncé précédent pourtant retenu dans le SCoT.

Le syndicat des eaux du Puy du Bassin étendu aux communes de l'entente, seul territoire à avoir des déficits en eau chroniques, semble avoir résolu son besoin en eau potable de manière pérenne en créant une liaison avec le captage du Longour d'Argentat. Cependant dans ses estimations de besoin à venir ils prévoient une augmentation des besoins en eau avec un accroissement de la demande de 78,42% en pointe en 2030 dont 89,85 % sur le seul périmètre du SIAEPB.

		besoin/ressources jour moyen 2030			besoin/ressources jour de pointe futur 2030			bilan	
		besoin m3/j	capacité	bilan	besoin m3/j	capacité	bilan	augmentation du besoin m3/j	en %
			production			production			
	Auriac	35,4		-35,4	66,9		-66,9	31,5	88,98%
hautefage									
	bourg	27,5	28,5	1	52,5	28,5	-24	25	90,91%
	charlannes	52,6	59	6,4	105,2	59	-46,2	52,6	100,00%
	la Broquerie	6,6	14,5	7,9	12,6	14,5	1,9	6	90,91%
	Graffeuille	0,6	0	-0,6	1,2		-1,2	0,6	100,00%
	Saigne grande	16,3	0	-16,3	31,1	0	-31,1	14,8	90,80%
St Cirgues la loutre									
	bourg	27,3	75,2	47,9	40,2	75,2	35	12,9	47,25%
	Massoubrot	22,1	66,5	44,4	36,2	66,5	30,3	14,1	63,80%
St geniez ô merle									
	bourg	32,5	9	-23,5	51,1	9	-42,1	18,6	57,23%
	rouzeyrol	2,6	9	6,4	5,2	9	3,8	2,6	100,00%
	secours rouzeyrol par bourg	35,1	9	-26,1	56,3	9	-47,3	21,2	60,40%
	le vert	11,3	13	1,7	18,9	13	-5,9	7,6	67,26%
	sermus	3,4	17	13,6	7,7	17	9,3	4,3	126,47%
	tour de merle			0			0	0	
Servièze le château MAS incluse									
	bourg dont MAS	85,3	23,3	-62	115,1	23,3	-91,8	29,8	34,94%
	Le rieux-la gardelle	41,4	43,2	1,8	91,1	43,2	-47,9	49,7	120,05%
	le coudert	32,1	12	-20,1	50,3	12	-38,3	18,2	56,70%
	le sirieix	4,1	18,1	14	8	18,1	10,1	3,9	95,12%
	Sous total villages et hameaux	436,2	397,3		749,6	397,3		313,4	71,85%
SIAEP de puy du bassin developpement laiterie Duroux		656	484,8	-171,2	1246,1	484,8	-761,3	590,1	89,95%
		60		-60	60		-60	0	
	TOTAL	1152,2	882,1		2055,7	882,1		903,5	78,42%

Source SIAPB

Il ressort de cette projection que le gestionnaire de l'eau considère que la ressource est disponible et permettra de satisfaire tous les besoins sans restrictions. Cette estimation de la quantité d'eau à distribuer ne peut s'envisager qu'à la condition de créer un captage en Dordogne et l'abandon des ressources actuellement utilisées. Le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin agit en « cheval de Troyes » du projet qui ne se réalisera que lorsque la comcom recevra la compétence des communes en 01/2026.

Par ailleurs ce projet ainsi envisagé se trouve largement contesté par la population, notons également que si le projet de Redenat se réalisait l'eau pompée en aval du

Barrage du SABLIER serait, comme l'indique le rapporteur de l'annexe de dérogation au SDAGE, polluée par de nombreux polluants physicochimiques...

Le projet de SCoT ne décrit aucune situation de gestion raisonnée de la ressource en eau aucunes incitations ne sont envisagées pour promouvoir la sobriété (réserves pour arroser les jardins, utilisation de l'eau de pluies pour les chasses d'eau etc..) et, les indications portées au document (SCoT) de préservation des ressources naturelles sont en totale contradiction avec les actions en cours sur le territoire.

Le SCoT est en contradiction avec les engagement actuels de la comcom cette situation ne peut pas être maintenue elle doit être clarifiée.

Clé 4, Mobilisation du territoire six points prioritaires retenus dans une thématique décrite comme suit (page 22) :

En dépit de la déprise démographique, et des tendances lourdes à l'œuvre, de nouveaux services et de nouvelles formes de mobilité apparaissent. En particulier, le numérique joue un rôle ambivalent, entre opportunité à saisir et menace de fracture sociale en raison d'une desserte disparate. La préservation du tissu communautaire et l'organisation de l'action publique dans une logique intercommunale sont également d'autres perspectives pour une meilleure offre de services sur le territoire.

Cette introduction met en évidence les potentielles différence de traitement des accès aux « mobilités » qui pourraient engendrer des fractures sociales. Ce sujet majeur pour l'équilibre du territoire se décline selon des thèmes tous libellés en prenant pour angle d'approche l'amortissement des investissements.

Investissements communaux et intercommunaux :

- (eau assainissement déchets) trois sujets actuellement en débat sur le territoire et qui n'obtiennent pas l'assentiment de tous créant en effet une fracture vive sur le périmètre des 30 communes,

-développement économique, d'offre de services et d'animation sociale.

Ce sujet est repris page 280 et la vision qui en est décrite est ainsi rédigée :

Le territoire s'est structuré sous la forme de petits bassins de vie organisés autour de quelques pôles de proximité. Cette armature s'est appuyée sur les pôles de services existants en intégrant des pôles relais de services publics au Sud du territoire, vers le Lot et le Cantal.

Les principaux pôles ont accueilli les équipements d'envergure intercommunale.

*Les projets structurants ont visé le **désenclavement** du Sud du territoire en accompagnant la montée en gamme des services sur les pôles de proximité ainsi que l'innovation dans le domaine des mobilités afin de faciliter l'accès à ces mêmes pôles de proximité.*

Exemples de projets : Maisons des services publics, Co voiturage, Transport à la demande

Le traitement de cette clé n°4 est de faible ambition mais constitue une vision réaliste de la situation de ce territoire naturellement divisé par ses vallées infranchissables. Au nombre des idées qui pourraient germer afin de permettre la mise en pratique de la mobilité la comcom pourrait envisager de créer une application spécifique XV'D

afin que se signalent les personnes qui se déplacent afin de rendre crédible le covoiturage par exemple.

Dans la logique de déclinaison des documents présentés, les trois points identifiés considérés comme étant majeurs et regroupés en clés découlent d'une analyse initiale de l'état existant. Partant de cette photographie les élus ont retenu une des trois attitudes possibles pour le futur. Le programme appelé « Jalon » guide les actions qui doivent sous-tendre les actions communautaires dans le futur. Les objectifs qui en dérivent proposent de créer une dynamique du territoire pour générer de l'emploi en s'appuyant sur les valeurs et points forts existants dont l'aboutissement est d'augmenter la population de 239 habitants en 2042 alors qu'actuellement le territoire est en décroissance depuis plus d'une décennie.

Lorsque l'on prend connaissance des éléments qui sont sensés décrire les projets qui pourraient être porteurs de la création de ces dynamiques le dossier ne propose que des thèmes sans aucun caractère concret, après la lecture fastidieuse de ces nombreuses pages on a envie de dire :

Tout ça pour ça !!!!

Ainsi la déclinaison des préoccupations majeures des élus du territoire se traduit in fine par un inventaire théorique et hypothétique d'une extrême nébulosité et dont l'adéquation avec les atouts commerciaux et industriels du territoire ne sont pas concrètement exploités.

Le PAS projet politique de définition de la vision du territoire à 2042 n'aboutit qu'à un inventaire de projets majoritairement très peu concrets, il manque des exemples tirés des expériences discutées avec les acteurs économiques actuels qui pourraient aboutir à la définition de constructions concrètes de besoins à combler pour compléter une offre économique par exemple.

CITANOVA indique clairement que la dynamique de réalisation de cet objectif ambitieux qu'est le schéma retenu dit JALON ne se réalisera que dans un esprit de concertation et de partage le plus large possible.

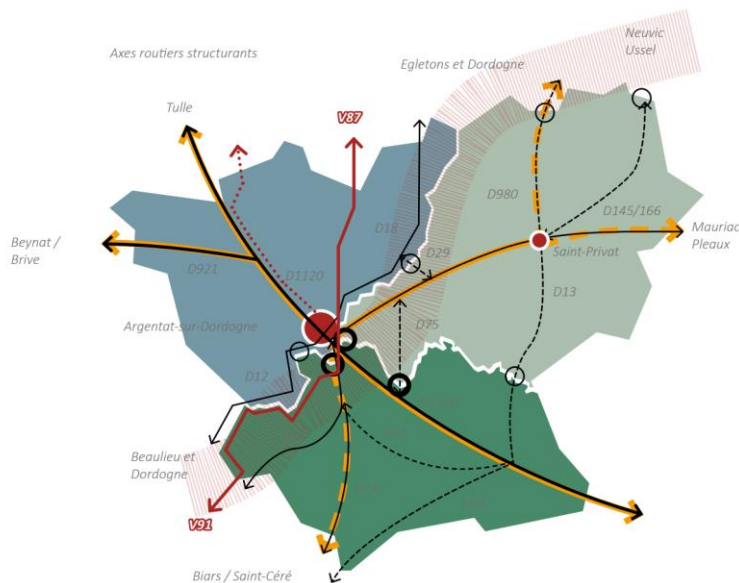
A ce titre on peut regretter que le projet ne prenne pas en compte la situation actuelle.

La disproportion des votes entre communes de faible densité et villages importants aboutit à rendre les votes au sein de la comcom au bénéfice de ces entités certes majoritairement peuplées mais ne représentant pas toutes les sensibilités. On constate également que les maires des petites entités du territoire préfèrent abonder selon la majorité plutôt que d'exprimer leurs vues. En effet leur voix n'est pas en capacité de faire varier les résolutions il est donc préférable de ne pas se singulariser et d'abonder au courant général. Cette situation qui conduit à des délibérations prises à l'unanimité ce n'est pas la représentation réelle des courants dans le secteur.

Afin de rééquilibrer cette situation, le projet politique PAS devrait organiser quatre pôles d'égale puissance afin que les discussions au sein de l'organe de décision de

la comcom puisse faire le jour à des tendances moins « alignées » porteuses de plus de discussions et ainsi, permettre une meilleure inclusion des différentes sensibilités.

Puisque la morphologie découpe notre territoire en trois pétales autour d'Argentat, puisque chacun de ces pétales représente de l'ordre de 3000 personnes, puisque les communes ont été vidées de leurs compétences, pourquoi ne pas proposer de fusionner ces communes selon le découpage naturel que la nature a créé et ainsi mettre en présence quatre entités d'égale capacité de vote pour présider au futur de cette communauté.



La dynamique recherchée pour faire que le projet de vie du territoire voit le jour ne sera enclenchée que si les décideurs s'engagent dans une démarche de partage ouvert et équitable des enjeux qui vont définir ce que sera la vie ici. Quatre pôles d'égale représentativité animés par des visions qui peuvent être à la fois différentes et complémentaires serait une des clés pour que la dynamique souhaitée se mette en marche.

A l'exemple : La mauvaise gestion de la problématique de l'eau et de sa distribution. Le choix actuel de dissimulation de l'information pratiqué par la comcom et le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin conduit à un clivage des citoyens sur le territoire et les réactions se sont faites sur la base de cette incompréhension.

Ce sujet de la disposition du bien public qu'est l'eau doit être gérée (comme tous les sujets structurants) dans la transparence, la discussion et ,l'intégration de tous les acteurs (distribution, associations, représentations de toutes les sensibilités), quatre pôles de puissance équivalente auraient conduit à plus de débat et de considération des différentes approches. Dans la mesure où 11 des 30 maires ont indiqué leur réticence envers le projet que la comcom veut promouvoir s'ils étaient réunis en

quatre pôles il serait apparu que deux sur quatre n'avaient pas la même vision de la future gestion de l'eau et, une recherche de consensus aurait peut-être été recherché.

Le PAS ne va pas assez loin dans la vision et ne définit pas de moyens propres à mettre en action une dynamique d'inversion des inerties qui actuellement sont des obstacles à la mise en marche de la projection retenue.

La projection d'accroissement de la population du territoire ne s'inversera que si l'attractivité augmente. Les mises à disposition des éléments propices à ce rétablissement sont identifiés et correspondent aux premières clés retenues par les élus. Hors, la mise en action des solutions qui sont censées aboutir à cette inversion sont pas suffisamment pratiques et ne constituent pas une boîte à outil crédible. Pour que les emplois se créent, il faut des accès (mobilité) des écoles, des commerces et des entreprises. Les diagnostics sont nourris et portent en effet un bilan qui semble correspondre à ce que l'on peut constater qui se traduit par une migration continue de la population. Les projections indiquent la bonne direction dans le but d'améliorer l'attractivité mais elles restent très conceptuelles.

Ainsi, les Fab-Lab, l'innovation sont sans doute des éléments porteurs de futur mais quid de l'extension de la filière bois, de la production de viande en moindre quantité mais de qualité supérieure labellisée (?), de la promotion de la biodiversité qui nous offre des sites remarquables à protéger (Dordogne, Maronne, etc.), des extensions des filières bois, des incitations vers une Sylvie culture plus en rapport avec les changements climatique, etc... La question qui reste en suspens est toujours la même oui, mais comment fait-on ? il serait utile de lister des exemples plus réalistes même s'ils ne sont pas ceux qui aboutiront, leur inventaire constituerait une première piste d'initiatives....